

	L'aide aux clubs de niveau national	
	Thème : Sport	
	Objectif stratégique	Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie
	Mission	Favoriser la pratique sportive et encourager la performance
	Territoire	Normandie
	Type d'aide	Subvention

OBJECTIFS

La participation d'un club à un haut niveau de compétition nationale contribue à animer et à promouvoir les territoires et l'image de la Région. Pour ces raisons, le Conseil Régional peut accompagner financièrement les clubs ayant une ou plusieurs équipes évoluant au plus haut niveau national.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les clubs sportifs sous forme associative qui évoluent au plus haut niveau national dans leur discipline de référence peuvent prétendre à une aide régionale.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Il s'agit d'aides forfaitaires attribuées en fonction de la discipline et du niveau de championnat selon un barème établi chaque année par la Région. Les niveaux d'éligibilité sont fixés en fonction de la difficulté d'accès au niveau.

Une aide complémentaire peut être attribuée en fonction du projet associatif, de la politique de formation du club, de sa forte participation à la dynamique régionale et de son territoire d'implantation.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Liste des pièces nécessaires au dossier de demande ou des informations demandées lors du dépôt :

- les statuts de l'association datés et signés,
- la composition du conseil d'administration ou du bureau en exercice,
- le n° de Siret,
- le projet du club,
- le budget prévisionnel du club faisant apparaître les dépenses et recettes,
- le rapport d'activités de la dernière saison,
- les derniers comptes clôturés et certifiés,
- le relevé d'identité bancaire

- les engagements pris en matière de communication sur le financement régional (pour les demandes de subvention transmises sous format papier l'annexe à l'article 6-5 Communication du Règlement des subventions régionales)

Procédure d'instruction du dossier :

- Un recensement des clubs évoluant au niveau national est effectué en amont par les ligues et comités régionaux. Un lien pour compléter le dossier de demande de subvention est adressé à chaque club éligible en juin chaque année.
- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

EN SAVOIR PLUS

Décision fondatrice : Assemblée Plénière du 03 avril 2017

Contacts :

Chargé de projet sport : Josselin ALLIX – josselin.allix@normandie.fr

Chargée de gestion : Marie-Laure MENANT – marie-laure.menant@normandie.fr

Tél. : 02 31 06 89 49